



POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 12 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 21 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 13 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 51 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 52 — — soir, Omnibus.
10 — — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

La lutte engagée sur les projets de réforme électorale est plus vive que jamais dans les Chambres anglaises. L'opposition a jusqu'ici triomphé. Déjà M. Disraeli avait déclaré, à la séance de la Chambre des communes du 25, que le gouvernement était prêt à abandonner toutes les résolutions qui pourraient amener des discussions stériles. Dans la séance qui a eu lieu le lendemain, M. Disraeli a annoncé que le gouvernement retirait toutes les résolutions proposées et qu'il ferait connaître un bill de réforme aussitôt que cela serait possible. Il a ajouté que la présentation de ce bill ne pouvait pas être fixée immédiatement, mais qu'elle aura lieu probablement dans huit jours.

Une dépêche datée de Prague, le 26 février, annonce que le parti de l'autonomie de la Bohême vient d'obtenir un grand succès. La noblesse entière avec les nationaux a adopté, par 156 voix contre 76, une Adresse qui proteste énergiquement contre le Reichsrath en invoquant les droits de la Constitution.

Le *Moniteur* publie dans son bulletin une correspondance de New-York qui constate le plus grand désir réciproque du Nord et du Sud de s'entendre pour la reconstruction de l'Union sur la base de l'égalité des droits politiques et civils entre les blancs et les hommes de couleur. Le Sud semble adhérer à cette condition, mais il proteste contre l'interdiction dont le Congrès voudrait frapper les

personnes qui ont pris une part considérable à la rébellion. Ce second point est loin d'avoir l'importance du premier, et un compromis ne serait donc pas impossible entre les Etats représentés dans les Chambres fédérales et ceux qui en sont exclus.

Comme symptôme de ces dispositions, la correspondance cite le rejet du bill proposé par M. Stevens le 6 février, et tendant à soumettre de nouveau le Sud à un régime d'exception.

En ce qui concerne les difficultés pendantes entre les Chambres et le président Johnson, il est également permis d'espérer qu'elles s'aplaniront. Le Sénat a déjà fait un pas dans la voie de la conciliation en refusant de prendre en considération une motion de M. Chandler, conçue dans un esprit de violente opposition au président. En faisant écarter cette motion, M. Fessenden a rappelé à ses collègues qu'ils pourraient avoir à jouer le rôle d'arbitres entre M. Johnson et la Chambre des représentants, et que la plus stricte neutralité leur était en conséquence imposée.

Des nouvelles plus récentes de New-York, transmises en Europe par la télégraphie privée, annoncent d'ailleurs que la commission judiciaire avait résolu de ne pas recommander à la Chambre la mise en accusation du président.

Nous avons reçu des nouvelles importantes de Corfou, à la date du 24 février. Ces nouvelles, de source grecque, si elles se confirment, sont certainement graves. L'armée turque aurait été deux fois complètement battue et aurait essuyé des pertes considérables. Il

paraît que les personnes désignées par Mustapha Pacha pour se rendre à Constantinople comme délégués ont refusé de partir. Quoiqu'il en soit de l'exactitude des dépêches grecques ou turques, il est certain que les hostilités sont loin d'être terminées et que les Turcs n'auront pas si vite bon marché de cette île de Crète, qui fut le berceau de Jupiter.

L'Invalide russe déclare, du reste, qu'il est impossible à la Porte, si elle veut rester fidèle aux principes du Coran, d'accorder aux chrétiens des réformes importantes. Le seul moyen possible d'arriver à une solution serait, dit-il, d'établir une séparation complète entre les mahométans et les chrétiens en accordant à ces derniers leur autonomie.

Il est certain qu'avant tout, la Porte ferait bien de ne pas ajourner plus longtemps l'exécution de ses promesses de faire droit aux réclamations des populations dont elle est souveraine, car l'insurrection crétoise pourrait bien se compliquer d'une insurrection serbe, qui pourrait être elle-même le signal d'un soulèvement général.

On écrit de la Canée, à la date du 20 février :

« La démoralisation fait de grands progrès parmi les volontaires étrangers : 720 d'entre eux se sont rendus à Ali bey, fils du commissaire général ottoman, qui les a reçus dans la forteresse de Rithymos.

» Les mauvais temps, qui rendent en cette saison la navigation si difficile sur les côtes de Crète, ont retardé leur embarquement. Cependant, dans la journée du 9, deux navires de guerre ottomans ont pu prendre la mer, emportant 520 insurgés. Les autres départs de-

vaient avoir lieu successivement, si le temps se montrait favorable et en raison des transports disponibles.

» La population chrétienne des campagnes repousse elle-même les volontaires étrangers. Un conflit a déjà éclaté, dans lequel on assure que les insurgés auraient eu deux tués et deux blessés.

» Les détachements envoyés par le commissaire général ottoman parcourent le pays, détruisent les dernières bandes et reçoivent les soumissions, malgré les efforts de Coroneos et des autres instigateurs du mouvement.

Une dépêche particulière d'Athènes assure que la plupart des familles crétoises réfugiées en Grèce, réduites à la misère, supportant les plus dures privations et encouragées par la conduite pleine d'humanité des autorités ottomanes en Crète, demandent à être ramenées dans leur pays.

C'est hier qu'a dû commencer au Corps-Législatif la discussion du projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

Nous ne saurions mieux faire connaître l'importance de cette loi, qui répond aux espérances et aux besoins du pays et qui doit être une source féconde d'amélioration de toute sorte, qu'en citant le résumé qui termine le rapport de l'honorable M. Chauchard au nom de la commission.

« Cette loi organise l'enseignement des filles.

» Elle crée un grand nombre d'écoles nouvelles de filles.

FEUILLETON.

LE VALLON DES BRUYÈRES.

(Suite.)

IV. — LE MARCHÉ.

Le lendemain, dès le matin, la conversation interrompue la veille se renouait entre le père de Clément et l'oncle de Donatienne.

Le spéculateur en biens nationaux n'ignorait pas l'utilité de la mise en scène. Aussi, quand le bonhomme Gonneau se présenta, avec une exactitude et un empressement qui trahissaient ses craintes, trouva-t-il monsieur Finot le front plissé, l'œil chargé de préoccupations et fort affairé. En apparence, il débrouillait des papiers, redigeait des notes et consultait, avec la gravité d'un homme d'affaires, un code qui avait les proportions d'un antiphonier.

Sur un signe, le paysan s'assit le chapeau à la main, et, tout en songeant à son affaire, il subit graduellement l'influence presque toujours irrésistible des milieux qui ont un rapport prochain ou éloigné avec l'objet dont les gens sont préoccupés.

Gonneau regardait le vieux fauteuil de cuir, encore blasonné aux armes de l'ancien seigneur de Boulancourt. Ce bahut du quinzième siècle portait au sommet du dossier un écusson découpé, où l'on voyait encore la licorne d'argent taré de profil, sur un champ de gueules, qui étaient les armes de la maison de Tolly. Les émaux avaient seulement revêtu les tons affaiblis et passés que les siècles et l'usage donnent à la peinture. Le tortil de baron serpentait autour de la couronne qui timbraient l'écusson, et semblait par instant s'ajouter au crâne pointu de l'occupant du siège.

Ce fauteuil, si étrangement usurpé, faisait faire au bonhomme des réflexions assez déobligeantes pour son vis-à-vis et pour les aberrations révolutionnaires, qui avaient permis à un homme de l'espèce de Finot de supplanter dans ses biens et dans ses meubles un homme comme le baron de Tolly. Toutes les traditions du passé, qui rayonnaient encore dans les souvenirs des gens du pays en faisant une auréole autour de la tête des membres de l'ancienne famille, revenaient à l'esprit du paysan. Il se souvenait des grandes façons et de la générosité du baron, avec d'autant plus d'admiration qu'il connaissait à fond la bassesse cupide du remplaçant que

les enchères du district lui avaient donné. Il se rappelait l'illustration des Tolly, surtout à cause de l'humilité sans vertu du point de départ des Finot. Il lui revint à l'esprit une vague tradition des galères royales, sur lesquelles, disait-on, un oncle du propriétaire actuel de Boulancourt, Grès, Fromonville et autres lieux avait dû servir en qualité de rameur. En France, si ce n'est un peu partout, on accepte l'égalité qui vous exhausse, mais on est moins ardent pour celle qui met le prochain à votre niveau. Le regain de considération que le bonhomme Gonneau accordait à sa famille seigneuriale, quoiqu'il fût sincère, procédait un peu de ce sentiment, il élevait pour mieux abaisser.

Après avoir épelé sur les lambrequins du fauteuil le cri adopté par un Tolly pendant les croisades contre les Sarrasins : *Tolle! Tolle!* le paysan porta les yeux sur l'avalanche de papiers et de pièces qui couvraient le bureau. Le gros in-quarto qui portait l'enseigne : *Codes français*, et les documents où le timbre impérial montrait son disque à la fois fiscal et judiciaire, éteignirent les réflexions philosophiques et critiques de Gonneau dans le souci personnel auquel il était en proie depuis la veille.

Quand le père de Clément eut terminé la besogne

de comédie à laquelle il feignait de se livrer, il s'enfonça dans le fauteuil blasonné du ci-devant, pivota sur l'un des accoudoirs, et, du ton doctoral des gens qui veulent dominer leur interlocuteur, il s'adressa au visiteur :

— Je comprends votre inquiétude, dit-il affirmativement, car je la crois fondée.

— Il faut voir, répliqua le paysan avant de se réjouir comme avant de se chagriner. C'est pour ça que je suis venu, et, en tout, le plus tôt, c'est le meilleur.

— C'est bon, fais le vaillant, pensa le père de Clément, nous allons voir. Vous connaissez les intentions du plus jeune des Quillard, mon filleul Guillaume ?

— C'est à-dire que je sais ce dont vous m'avez parlé hier, rien de plus ; et c'est par le menu que je vais savoir ce que vous n'avez dit qu'en gros.

— Eh bien, par le menu, voilà. Il y a . . . , combien y a-t-il que vous avez acquis des Quillard ?

— Douze ans à la Saint-Martin.

— Bon ! il y a douze ans que, cherchant à vous agrandir et guignant le labour de la Houblonnière, vous êtes allé trouver le notaire Léonard au moment où Cyrille, l'aîné des Quillard, venait, en perdant

» Elle améliore les écoles de filles existantes, par la garantie donnée aux institutrices d'un traitement minimum et des autres avantages assurés depuis longtemps aux instituteurs.

» Elle diminue le nombre des écoles mixtes et atténue les inconvénients de ces écoles par l'organisation des travaux à l'aiguille.

» Elle favorise la séparation des sexes, en établissant une sanction pénale contre l'ouverture d'écoles mixtes libres.

» Elle organise régulièrement le service des maîtres adjoints et des maîtresses adjointes.

» Elle crée, par l'institution d'écoles de hameaux, des moyens d'enseignement pour les populations disséminées, et place le maître à la portée de tous les enfants.

» Elle provoque l'établissement de la gratuité, en autorisant les départements et l'Etat à accorder des subventions aux communes qui, dans le but d'établir la gratuité absolue, se sont imposé des sacrifices déterminés.

» Elle affranchit de toute limitation regrettable le nombre des enfants admis gratuitement dans l'école payante en vertu de l'article 24 de la loi du 15 mars 1850.

» Elle institue une caisse des écoles.

» Elle affecte un troisième centime spécial départemental au service général de l'instruction primaire.

» Elle confère au conseil départemental le droit de fixer pour chaque commune le nombre d'écoles publiques de garçons ou de filles que cette commune sera tenue d'entretenir.

» Elle établit les garanties pour la fixation du taux de la rétribution scolaire.

» Elle régularise l'usage qui autorisait les conseils municipaux à rémunérer l'instituteur au moyen d'un traitement fixe.

» Elle garantit les écoliers contre les inconvénients de la confusion des âges, en interdisant aux enfants de moins de six ans l'accès de l'école primaire lorsqu'il y a une salle d'asile dans la commune.

Enfin, et par une disposition additionnelle dont nous avons fait ressortir le caractère équitable, elle attribue une indemnité aux instituteurs et aux institutrices dirigeant une classe communale d'adultes.

Nous ne doutons pas que les sympathies du Corps-Législatif ne soient acquises à une loi qui, suivant les expressions de l'Empereur dans son discours d'ouverture de la session actuelle, « doit améliorer la condition morale et matérielle de la population rurale. » C'est là une de ces lois où, comme on l'a dit avec raison, le cœur et l'avenir de la nation sont engagés, et qui touche tout à la fois à l'avenir de la famille et à l'avenir de la société.

Le conseil d'Etat s'est réuni mardi, comme nous l'avions annoncé, sous la présidence de l'Empereur. Les deux projets de loi portés à l'ordre du jour étaient celui sur la presse et

celui sur les réunions publiques. Le projet sur la presse a pu, dit-on, être seul discuté. Cela est sans doute une preuve de l'attention qui a été apportée à ce projet qui, nous l'espérons, sera aussi libéral que possible, car nous sommes convaincu, comme l'a dit si éloquemment M. Rouher, que le gouvernement ne craint pas la discussion, qu'il veut l'élargir, la rendre universelle, qu'il accepte tous les organes de la presse dans leur liberté d'action et dans leur indépendance.

— On peut, dit-on, considérer comme définitivement adoptés les principes suivants de la nouvelle loi sur la presse :

Suppression de l'autorisation et de la juridiction administrative en matière de presse ;

Juridiction correctionnelle pour les délits ;

Les pénalités anciennes, c'est-à-dire la prison et l'amende, seraient maintenues.

Enfin, il n'y aurait presque rien de changé dans les dispositions fiscales relatives au timbre et au cautionnement.

— Nous croyons savoir que, dans sa séance du 17, la commission du Sénat chargée d'examiner le projet de sénatus consulte modificatif de l'article 26 de la Constitution, — séance dans laquelle ont été entendus M. le ministre d'Etat et M. le ministre président le conseil d'Etat, — aurait paru se partager d'abord entre deux opinions : l'une, adoptant purement et simplement le sénatus consulte ; l'autre, le modifiant au point de vue de la prérogative gouvernementale ; et qu'enfin la commission se serait mise d'accord pour accepter le système du sénatus consulte proposé, avec une légère modification quant aux délais de la promulgation, dans le cas où le Sénat exercerait son droit de veto.

La commission se réunira de nouveau, et, selon toute probabilité, son rapport sera présenté lundi en séance générale.

— On parle, au Sénat, d'un projet d'interpellation sur les résultats de l'enquête agricole.

— On assure que M. le président du Corps-Législatif a reçu une demande d'interpellation sur les affaires étrangères.

M. Thiers serait chargé de la soutenir.

— On pense que le projet de loi sur l'armée sera apporté au Corps-Législatif à l'une des premières séances.

— C'est, assure-t-on, la semaine prochaine que commencera la discussion, si impatiemment attendue, du projet sur la contrainte par corps.

Au nombre des orateurs qui y prendront part, nous pouvons citer : MM. Josseau, rapporteur, Seneca, Nogent Saint-Laurens, Mathieu, Jules Favre, E. Ollivier.

A ces honorables membres, ayant appartenu soit à la magistrature, soit au barreau, on peut ajouter les noms de quelques riches

industriels et honorables commerçants, membres de l'assemblée, et qui, dans la circonstance, ne voudront pas priver la Chambre de leurs lumières : nous voulons parler de MM. Schneider, Seydoux, Pouyer-Quertier, Aimé Gros, etc.

— M. E. Ollivier qui, depuis les élections de 1863, s'était de plus en plus rapproché du gouvernement, a consommé hier son évolution. Le parti qui a élu M. E. Ollivier, est furieux, et on parle de manifestations d'électeurs pour obliger le député de Paris à donner sa démission et à se soumettre de nouveau au jugement du corps électoral. M. E. Ollivier est bien libre de suivre telle ligne politique qui lui convient ; mais il ne représente plus l'opinion au nom de laquelle il s'est porté candidat et a été élu ; par conséquent il doit, en toute conscience, solliciter un nouveau mandat. Du reste, la défection de M. E. Ollivier est un véritable échec pour ses prétentions élevées, car il n'entraîne avec lui aucun membre de l'opposition. (Union de l'Ouest.)

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

Le dernier grand bal de la saison, qui a eu lieu mercredi aux Toileries, a été certainement le plus nombreux et le plus brillant.

L'Empereur et l'Impératrice ont fait leur entrée à dix heures et demie dans la salle des Maréchaux. La princesse Clotilde accompagnait leurs Majestés. L'Impératrice portait une robe de satin blanc broché, ornée d'une guirlande de grosses roses blanches, garnissant chaque côté de la jupe depuis la taille, et qui s'étendaient jusqu'au bout de la traîne.

L'Empereur s'est entretenu avec plusieurs dames de la société parisienne et de la colonie étrangère. Le maréchal Niel était le seul ministre qui assistât au bal.

MM. de la Grangerie, Moisan, Maupoint et Nadaud, délégués de la presse départementale, qui avaient eu déjà une audience de l'Empereur, étaient au nombre des invités. La veille, ils assistaient à la réception du ministre de l'intérieur.

A minuit, leurs Majestés se sont dirigées vers la salle du souper. Les danses, sous l'habile direction de Strauss, dans la salle des Maréchaux, et de Waldteuffel, se sont prolongées jusqu'à trois heures.

— Des journaux ont mis en circulation le bruit de modifications ministérielles.

Nos informations particulières, dit l'*Eten-tard*, nous permettent d'assurer que ce bruit est dépourvu de toute réalité.

— Le rapport général sur l'enquête agricole sera prochainement livré à la publicité. D'après ce que l'on dit des réponses des maires qui ont été consultés, ce serait en première

ligne à l'émigration des paysans pour les villes et par suite au renchérissement de la main-d'œuvre qu'il faut attribuer le dépérissement de notre agriculture.

— On prétend que lord Derby, dans le discours qu'il a adressé mardi à ses amis politiques, leur aurait dit que, pour la dernière fois, il s'occupait de la question de la réforme, et que, s'il échouait, il dirait adieu à la vie politique.

— On dit que le prince héréditaire du royaume d'Italie ne tardera pas à se rendre en Autriche, et l'on ajoute qu'il accompagnerait l'empereur lorsque ce souverain se rendra à Pesth.

— On prétend que, de Venise, Garibaldi compte adresser une proclamation aux électeurs d'Italie pour les engager à voter en faveur des candidats de l'opposition dont il a signé le manifeste.

— Nous apprenons, par des nouvelles particulières de la Martinique du 11 février, que dix des bâtiments en relâche à Fort-de-France étaient partis pour la Vera Cruz, après avoir fait de l'eau, des vivres et du charbon. Les autres suivront successivement.

— M. Barbedette, juge au tribunal civil de La Rochelle, vient de déposer une plainte en diffamation et injures contre MM. Gerbault, gérant, et Valleton, rédacteur en chef de la *Charente-Inférieure*, feuille officieuse.

— On écrit de Paris au *Phare de la Loire* :

Un drame étrange vient de se dérouler devant la cour d'assises. Lemaire n'a pas encore vingt ans : il a froidement lardé de coups de couteau, après avoir essayé de lui attacher une corde au cou, une femme coupable à ses yeux d'avoir voulu épouser son père, veuf de sa mère. De plus, Lemaire, après avoir témoigné le contentement que lui causait la mort de sa victime, a exprimé le regret de n'avoir pas eu le temps de faire subir le même sort à la fille et à l'apprentie de la malheureuse blanchisseuse égorgée par lui, et par dessus tout à son propre père.

Mais ce ne sont pas les crimes accomplis ou prémédités qui font de Lemaire un criminel à part, c'est surtout son cynisme. Latour et Lacenaire ont été ici dépassés de toute manière, car Latour et Lacenaire n'étaient pas adolescents, et, je vous l'ai dit, Lemaire, le jeune assassin de La Chapelle, n'a pas 20 ans, j'ai tremblé un moment quand il a dit qu'il lisait les journaux, car je voyais déjà *in pello* nos moralistes à tous crins prêts à tirer parti de l'incident contre la presse, la moderne boîte de Pandore ; mais j'ai respiré lorsque, répondant au président qui disait à l'accusé : « Lemaire, quels sont les journaux que vous lisez ? il a répondu : « Je lisais la *Gazette des Tribunaux*. » Lemaire, en effet, cherchait depuis longtemps dans le compte rendu des

son père, d'être nommé tuteur de ses frères. Le notaire répondit à vos questions de chaland que les biens des Quillard n'étaient pas à vendre, et que personne ne songeait à une licitation à cause des frais de justice et de liquidation. Je ne dis point que Léonard ne pensait pas à lui, car c'était un tripotier, et la preuve, c'est sa destitution. Il préférerait prendre l'opération par un joint plus avantageux, tout en paraissant soigner les intérêts de ses clients. Il avisa donc, après estimation, à vous faire vendre la houblonnière, à charge de sa ratification. Est-ce ça ?

— Jusqu'ici, rien à mettre, rien à ôter.

— Vous et Cyrille étant d'accord sur le fond, Léonard devait avoir bon marché de la forme, puisque vous y trouviez tous une économie.

— Pas moi, toujours ! Les ventes ne coûtent pas plus au tribunal que dans les études.

— Vous comme les autres ; ne finissons pas. On convint, pour économiser les frais, de ne porter au contrat que vingt-cinq mille francs, quoi que l'on vendit trente-cinq mille.

— La preuve, monsieur Finot ?

— La preuve ? Si on la trouve, tant pis pour vous ; si on ne la trouve pas, c'est toujours tant pis !

— Par exemple !

— C'est comme ça. Léonard vous a roulé, et Cyrille va profiter de l'oubain. Votre acte est nul ou à peu près. Le mineur ne ratifiant pas à sa majorité, il va falloir compter avec lui. Votre portion de prix dissimulée est parfaitement perdue, sans parler des accessoires ; il y aura revente ou dommages-intérêts. Vous avez recours contre l'aîné des Quillard, mais vous savez ce qu'il vaut. Faites votre compte.

— C'est votre opinion, monsieur Finot ; mais, sauf votre habileté, il peut bien se trouver des hommes de loi qui pensent autrement.

— Et de quoi vivraient les gens de justice, si une affaire n'avait pas au moins deux côtés ? Je vois le bon, moi. En voulez-vous la preuve ?

— Ça n'est pas de refus, tout de même.

M. Finot se leva et appela un valet de ferme.

— Attelle la grise à la carriole, dit-il en mettant une apparence d'ordre dans les objets qui l'entouraient.

Puis il prit son chapeau, passa une redingote à collet, et, se retournant vers Gonneau :

— Avez-vous quatre heures devant vous ? lui dit-il.

— Dix, s'il le faut, répondit le paysan. Mais pourquoi faire ?

— Pour vous instruire. Je vous conduis à Fontainebleau. Nous irons conter l'affaire à tous les gens du tribunal, sans leur laisser flairer un procès. On leur montrera la chose comme si elle était à faire, c'est le moyen de bien savoir la vérité.

— Mais puisque vous êtes si sûr de votre fait, monsieur Finot, répliqua le paysan, qui se tenait en défiance, pourquoi prenez-vous tant de peine ?

— Pour qu'il ne vous reste aucun doute.

— C'est bien de la bonté, par occasion, car d'aucuns prétendent que vous n'y mettez pas ordinairement tant de façons.

— Vous me comprendrez bientôt, et vous verrez si je suis disposé à vous être utile. Partons.

Les deux hommes grimperent dans la carriole et roulèrent au trot de la jument grise. Quelques minutes plus tard, ils avaient disparu derrière les arbres qui prolongent la forêt de Fontainebleau.

Une heure ne s'était pas écoulée, qu'ils s'arrêtaient à la porte d'une auberge voisine du château.

Sans perdre un instant, le père de Clément conduisit le bonhomme Gonneau d'étude en étude, et finalement, comme pour frapper le dernier coup,

chez le président du tribunal, dont il s'était ménagé la connaissance.

Les déclarations unanimes des débitants de papier timbré, comme le paysan de Fromonville appelait les instruments de la justice, avaient produit sur son esprit une vive impression, et il était convaincu de la gravité de la situation. La visite au président, par lequel maître Finot fut reçu presque familièrement, éteignit les dernières lueurs d'espoir que conservait encore le paysan.

Lorsque les deux hommes eurent repris place dans la carriole, ils gardèrent longtemps le silence ; Finot par calcul, Gonneau sous le poids de la conviction désolante qu'il venait d'acquiescer. Lorsque le père de Clément eut jugé que les réflexions de son compagnon de route avaient dû compléter l'effet produit par les consultations, il rompit le silence :

— Vous voyez, mon pauvre Gonneau, lui dit-il, que votre affaire est bien claire ? Vous n'avez que deux ressources : un recours contre le vendeur, un appel en responsabilité du notaire, et tout vous manque à la fois.

Gonneau poussa un soupir de détresse.

C'était une réponse qui n'avait pas besoin de commentaire.

procès de cour d'assises comment il pourrait égaler et surpasser en audace les plus audacieux insulteurs de la morale publique.

— Voici, au sujet de l'écho, une expérience des plus singulières, qui a été faite récemment en Angleterre en présence d'une société de savants, dans une résidence voisine de Glasgow.

Il existe dans cette résidence un lac environné de collines, dont quelques-unes sont formées de roches arides, et les autres couvertes de bois. Des indications vagues avaient révélé dans cet endroit l'existence d'un écho très-multiple.

Dans le but de vérifier l'existence de ce phénomène, on plaça sur une éminence un chasseur sonnant du cor de chasse. On le fit tourner vers le nord, c'est-à-dire dans la direction des anfractuosités les plus profondes des collines, et le chasseur sonna un hallali de dix notes. Aussitôt un écho reprit cet air et le répéta très-distinctement et très-fidèlement, mais sur deux tons plus bas que le ton donné par le cor.

Quand cet écho eut cessé, un second écho, encore plus bas que le premier, répéta le même air avec la même exactitude, et ce second écho fut suivi d'un troisième, d'un ton plus bas que le précédent. Après cette triple répétition, le silence se fit.

Cette expérience, renouvelée plusieurs fois de suite, a eu le même résultat.

— L'Echo de Marseille égaye ses lecteurs avec l'anecdote que voici :

Un employé du chemin de fer que ses collègues ont appelé « Monsieur Joséphine » parce que sa femme répond à ce petit nom, laisse porter la culotte à sa femme. — Lui il porte le panier au marché, fait le lit, frotte les meubles, prépare les repas, lave les assiettes et autres vases utiles dans une chambre.

Jeu dernier, l'employé ne s'est point présenté au siège de son administration.

Son chef de bureau passant vers cinq heures devant la maison de l'absent, songe par hasard à monter chez lui.

Il le rencontre dans l'escalier. Embarras de M. Joséphine cherchant à déguiser certain vase qu'il tient de la main droite ; — de la main gauche, il ôte sa casquette et salue.

— Vous étiez donc malade, monsieur, puisqu'on ne vous a pas vu au bureau ?

— Oui, monsieur, j'avais mangé du potiron et...

— Mais convalez-vous donc, dit le chef, puisque vous êtes malade.

Et le malheureux, toujours embarrassé, se couvrit... de la main droite.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Une commission de cinq inspecteurs généraux des ponts-et-chaussées doit arriver sa-

medi, à Angers, pour étudier, sur place, par ordre de l'Empereur, la question concernant les inondations.

Elle tiendra séance, dimanche matin, à la préfecture, et y recueillera tous les renseignements utiles au grave et difficile problème soumis à ses études.

Nous lisons dans l'Union bretonne, de Nantes :

« Notre place vient d'être frappée par un énorme sinistre financier, dont il est malaisé de mesurer dès ce moment toutes les conséquences.

« Hier matin, le bruit s'est répandu que l'importante maison de banque dirigée à Nantes par MM. G... frères était contrainte de suspendre ses paiements. Plus tard, on a annoncé que la famille de MM. G... venait à leur secours et pourvoirait aux embarras momentanés de leur caisse. Malheureusement ces derniers bruits ne se sont point confirmés, et les autres ont pris bientôt une autorité douloureuse. En effet, la maison a déposé son bilan hier soir, et aujourd'hui le tribunal de commerce l'a déclarée en état de faillite.

« On évalue le passif à 6 millions au moins, et l'on n'espère pas sur un actif de plus de 2 millions 500 mille francs.

« De nombreuses personnes sont atteintes par ce désastre, qui entraînera vraisemblablement la chute de plusieurs autres maisons commerciales, que soutenait le crédit de la banque G..., à laquelle le meilleur renom était acquis sur place, et dont l'honorabilité était assise sur les bases les plus solides. »

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans vient d'envoyer à Paris une locomotive destinée à prendre place à l'Exposition universelle dans les sections réservées aux machines et mécaniques. Cette locomotive, construite en 1864, dans les ateliers de la Compagnie d'Orléans, sur les plans et sous la direction de M. Forquenot, ingénieur en chef, a parcouru 150,000 kilomètres dans moins de trois ans. C'est à l'habile disposition de son mécanisme et à sa parfaite construction qu'est dû ce grand parcours, effectué sans réparation ; c'est aussi à ce résultat exceptionnel qu'est due son admission à l'Exposition.

Douze locomotives pareilles font le service des trains à grande vitesse entre Agen et Limoges. Elles ont des roues de deux mètres de diamètre et elles pèsent, à vide, trente tonnes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODERT.

Dernières Nouvelles.

Le paquebot du Levant apporte à Trieste les avis suivants :

Constantinople, 23 février. — Ismaïl-Pacha,

ancien gouverneur de l'île de Candie, est nommé ministre de la police.

Patras, 24. — La désunion va en croissant parmi les chefs des insurgés. On s'occupe activement de la réorganisation de l'armée grecque. De grandes commandes d'armes ont été faites aux fabriques françaises. Les volontaires grecs, faits prisonniers à Candie, ont été remis en liberté par le gouvernement turc.

Florence, 28 février. — La Gazette officielle publie un décret pour la formation d'une escadre nommée escadre permanente de la Méditerranée.

L'Italie annonce que l'escadre d'évolutions de la Méditerranée, aux ordres de l'amiral Ribotti, ira vers le 15 mars dans les eaux du Levant protéger les nationaux.

Le Caire, 28 février. — Les bruits relatifs à une augmentation de l'armée sont erronés. Le vice-roi a décrété au contraire une diminution de moitié dans l'armée.

Vera-Cruz, 14 février. — Les libéraux ont coupé les communications avec Mexico. Ils tiennent toutes les lignes importantes qui y conduisent.

Pour les dernières nouvelles : P. GODERT.

Variétés.

QUESTION AGRICOLE.

Après l'énonciation des moyens d'obtenir de bons bestiaux (n° du 15 décembre 1866 de ce journal), se présente naturellement la question importante de la production de la viande de boucherie. Je demande, par avance, pardon à mes lecteurs de leur offrir des calculs infimes au lieu de phrases académiques. Je crois que la question est assez intéressante par elle-même pour être présentée avec la sécheresse des chiffres aux personnes qui s'intéressent sérieusement au bien être de l'humanité.

L'aisance, qui s'accroît généralement avec une rapidité étonnante depuis que nous n'avons plus à subir les désastres de guerres prolongées, élève la consommation de la viande avec une rapidité correspondante, qu'il sera difficile de suivre. L'enquête qui vient d'être faite ne paraît pas avoir élucidé grandement cette question ; et ce n'est pas en laissant ignorer les dangers qu'on évite les résultats.

Je ne veux point ici perdre le temps dans des critiques inutiles et sans résultat possible ; je veux chercher quelles sont les mesures qui peuvent nous prémunir contre des effets déjà appréciables et menaçants.

La production de la viande se compose de deux périodes : la nourriture des animaux pendant leur accroissement, et l'engrais-

ment. La période intermédiaire, celle du travail qu'on leur fait faire, peut ne pas entrer dans le calcul ; l'animal gagne sa dépense, et la valeur en est fort peu changée.

Un veau doit être nourri pendant deux années sans rien produire. A cet âge, on le met au travail plutôt pour le dresser que pour en tirer profit ; néanmoins, admettant qu'il gagne la moitié de sa dépense pendant une année, il reste deux années et demie pendant lesquelles il a fallu le nourrir sans en rien obtenir.

A cette époque, le prix moyen d'un bœuf est, terme moyen, de 400 fr. Pour qu'il y ait profit il faut l'avoir fait vivre, en grande partie, de choses qui se trouvent dans une exploitation et qui ne pourraient pas être vendues. Par exemple, les femmes, au printemps, font vivre presque entièrement les bestiaux d'une ferme du sarclage des blés. Dès qu'il faut nourrir les élèves avec des choses qui ont une valeur mercantile il y a perte. Le nombre, dans une ferme, est donc nécessairement borné.

L'engraisement se fait avec des choses qui ont plus de valeur. Il se fait de deux manières : dans des herbages, comme en Normandie, et à l'étable, comme en Vendée. L'augmentation de valeur d'un bœuf peut être évaluée de 200 à 500 fr., suivant le degré d'engraisement. Il faut quatre ou cinq mois pour l'engraisement. Le bénéfice est donc assez borné. Mais la quantité qu'il est possible de produire, l'est encore plus. Dans les herbages il n'y a aucun moyen d'augmenter la production. La terre est suffisamment fumée par la fiente des animaux qui la paissent, et toute autre fumure ne produirait qu'un mauvais effet ; ce serait diminuer la qualité de l'herbe, sans augmenter sensiblement la quantité, qui est pour ainsi dire portée au maximum possible. Quant à la nourriture à l'étable, elle se compose de foin de bonne qualité, puis de plantes cultivées qu'on donne en vert, comme les choux. On peut, à force d'engraisement, obtenir un peu d'amélioration, mais tout cela est encore assez peu susceptible d'une grande extension, attendu que l'on est parvenu déjà à un certain degré de perfection.

Dès-lors comment ferons-nous pour suivre l'augmentation si rapide de la consommation ? Il reste seulement les endroits où l'on n'avait pas l'habitude d'élever ni d'engraisement. Dans les localités où l'on n'a pas de foins en quantité ni en qualité suffisante, on est obligé d'y suppléer par des farines de céréales de seconde qualité, comme le seigle et l'orge. Cela est dispendieux et ne peut être employé que pendant les derniers temps, lorsque l'engraisement a pu être commencé avec des choses recueillies sur la ferme. C'est là ce qui a pu remplir le vide jusqu'à ce jour.

Depuis longtemps on invitait les cultivateurs à porter leurs moyens sur la production des plantes fourragères ; l'avantage a été compris,

— Et à celui qui vous tirerait de là, que donneriez-vous bien, papa Gonneau ?

— Ah ! celui-là serait trop exigeant ; autant vaudrait plaider.

— C'est pourtant ce qui vous trompe.

— Que voulez-vous dire ? demanda le paysan en ouvrant demesurement les yeux.

— Je veux dire par là que, si je commande au dernier des Quillard de ratifier, il le fera... J'abrège, bien entendu, pour ne pas dire ce qu'il m'en coûtera à moi-même, car le petit rusé connaît son affaire, se hâta d'ajouter le père de Clément pour que Gonneau ne crût pas son intervention trop facile.

— Mais pourquoi direz-vous ça à mon adversaire ? demanda le paysan, remis en défiance ; est-ce que vous avez des raisons de m'obliger ?

— Ce fut au tour de Finot de soupirer. Il le fit avec un naturel qui eût trompé un auditeur moins absorbé.

— Tout le monde a ses tracas, moi comme les autres. Imaginez-vous que Clément veut se marier.

— Ça me paraît assez naturel.

— Sans doute, si le mariage était assorti. Mais figurez-vous que cette mule de Clément s'entête à vouloir épouser une fille qui ne lui convient pas,

n'a pour dot que son minois et ses qualités !

— Est-ce que vous n'êtes pas assez riche pour deux ?

— Possible ! mais raison de plus, quand on a, pour exiger que celle qu'on épouse apporte sa mise. Quand vous avez un arpent, est-ce que vous n'en voulez pas deux, et ainsi de suite ?

— Je ne dis pas non.

— Eh bien, c'est justement la même chose. Mais que voulez-vous, on n'est pas père pour rien, et, plutôt que de voir mon gars rester indéfiniment garçon, j'ai fini par céder. Mais il m'en a coûté, je vous le dis.

— Sans être trop curieux, fit Gonneau, qui feignait de s'intéresser à la confidence pour se concilier son interlocuteur, est-ce quelqu'un du pays ?

— Mieux que ça.

— De ma connaissance ?

— Allez toujours.

— C'est bientôt dit, mais de quel côté ?

— Du côté de votre parenté.

— Bah !

— Il n'y a pas de bah !

— C'est que je ne vois guère qui vous avez pu trouver, la famille n'est pas fournie en filles à

marier.

— C'est déjà trop que vous ayez une nièce !

— Donatienne !

— Hélas !

Gonneau resta un moment étourdi.

— Vous ne savez donc pas, dit-il un instant après, que, si elle n'a pas encore pris mari, c'est tout comme.

— Parbleu ! je donnerais mille pistoles pour que vous disiez vrai ? Par malheur, votre nièce est libre.

— Jusqu'à Noël seulement. Alors elle épousera son cousin Germain Giraud, vous savez, le neveu des Legray, de Fromonville.

— C'est ce que Clément s'est mis dans la tête d'empêcher. Il est amoureux à lier.

— Ce serait difficile. Germain en tient et Donatienne de même. Il y a accord de tous les côtés.

— Mon gars sait tout ça : j'espérais le décourager, impossible ! Il a fait si bien, que je suis réduit à lui servir de compère ; une faiblesse pour laquelle je me battrais, voyez-vous, père Gonneau ! Comprenez-vous maintenant, pourquoi j'ai voulu vous faire toucher du doigt votre position dans l'affaire des Quillard ?

— Pas bien précisément, répondit le paysan d'un air naïf.

— Allons donc ! vous voyez bien que c'est un marché que je vous propose. La ratification dont vous avez besoin pour sauver la Houblonnière vous sera remise le jour où l'on publiera le mariage de Donatienne et de Clément. Vous êtes bien heureux, vous, de n'avoir pas d'enfants.

Une lueur de joie traversa les prunelles du père Gonneau. Toutefois ce ne fut qu'une lueur.

— Je n'étais pas fâché de voir Germain devenir mon neveu, et je lui ai peut-être donné un coup de main, quoiqu'il n'en eût pas besoin. Mais si j'avais pu prévoir j'ajouta le paysan d'un air saccadé. A présent, ça a des racines.

— On les coupe ! vous avez la loi ; il faut votre consentement.

— La belle affaire ! Ils attendront. Dans quelques mois d'ici, avec une cedule, ils se passeront de nous et de tout le monde.

— Legray sera de votre côté.

— Ça me surprend.

(La suite au prochain numéro.)

